

COMMUNE D'AINGERAY



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 05 avril 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 12
Suffrages exprimés : 12

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aingeray se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances et après convocation légale, sous la présidence, M. FONTAINE André, Maire.

Etaient présent(e)s :

Mme CURÉ Emilie, M. DINEE Olivier, M. DUROUCHARD Damien, M. FONTAINE André, Mme FRAULOB Odile, M. HALLER Philippe, M. PREVOST Jean-Luc, M. ROUCHON Alain et Mme THOUVENOT Nathalie

Arrivé en retard M. RISSER Xavier

Absent(e)s excusé(e)s : M. LACROIX Thierry

Absent : Mme DEMARQUE Sabrina, Mme JEZEQUEL Valérie

Excusé ayant donné procuration :

M. COTTRELLE Sylvain ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie

M. MORET Damien ayant donné procuration à Mme THOUVENOT Nathalie

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. DUROUCHARD Damien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Ordre du jour

1. Participation voyage scolaire
2. Mise en Place du RIFSEEP
3. Approbation du compte administratif et compte de gestion 2021
4. Approbation de l'affectation du résultat
5. Approbation du taux des taxes
6. Approbation du budget primitif 2022
7. Questions diverses

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture, le dernier compte rendu n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

01 - PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE

Le Collège GRANDVILLE de Liverdun sollicite la bienveillance du Conseil Municipal concernant une demande financière pour les 4 élèves domiciliés à AINGERAY en vue d'un voyage scolaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le coût du voyage s'élève à 350.61 € par élève.

Monsieur le Maire propose d'aider financièrement les familles à hauteur de 100 €/ élève, soit une dépense totale de 400 € pour la Commune.

Monsieur DINÉE Olivier s'abstient pour le vote car il est concerné directement par cette demande.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (1 ABSTENTION [M. ROUCHON] - 11 POUR), les membres du Conseil APPROUVENT d'aider financièrement les parents d'élèves domiciliés à AINGERAY à hauteur de 100 €/ élève.

Monsieur RISSER arrive à 18h35.

02 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP

RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Mme FRAULOB présente ce point aux membres du Conseil Municipal présents.

Ce régime indemnitaire est institué au profit des fonctionnaires. Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont donc les agents administratifs territoriaux.

Le RIFSEEP est constitué de deux parts cumulables :

- Une part fixe, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions et à l'expérience
- Une part variable, le complément indemnitaire annuel (CIA), liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Un entretien professionnel annuel permet de valoriser ou non cette prime.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (1 ABSTENTION [M. ROUCHON] et 12 POUR), le Conseil Municipal APPROUVE la mise en place de ce dispositif.

**03 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET
COMPTE DE GESTION 2021**

➤ **Compte administratif 2021**

Monsieur DINÉE présente à l'ensemble de l'équipe municipale le compte administratif 2021 qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	53 288.11 €	365 119.69 €
DEPENSES	170 405.08 €	283 201.41 €
TOTAL		81 918.28 €
	<i>Excédent</i>	
	<i>Déficit</i>	117 116.97 €

Monsieur le Maire sort de la salle pour que les membres du Conseil Municipal puissent délibérer.

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (1 ABSTENTION [M. ROUCHON] - 12 POUR) le Conseil Municipal APPROUVE le compte administratif 2021.

➤ Compte de gestion 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion proposé par la Trésorerie. Les résultats sont conformes au compte administratif.

04 - AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que le compte administratif 2021 fait apparaître :

➤ **INVESTISSEMENT**

Déficit d'investissement en 2021 : 117 116 .97 €
Déficit d'investissement en 2020 : 39 776.46 €
Soit un déficit cumulé de : 156 893.43 €

➤ **FONCTIONNEMENT**

Excédent de fonctionnement en 2021 : 81 918.28€
Excédent de fonctionnement en 2020 : 407 909.81 €
Soit un excédent cumulé de 489 828.09€

Monsieur le Maire propose l'affectation suivante :

R002 : 332 934.66 €
D001 : 156 893.43 €
1068 : 156 893.43 €

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (1 ABSTENTION [M. ROUCHON] - 12 POUR) les membres du Conseil Municipal APPROUVENT l'affectation comme présentée ci-dessus.

05 - VOTE DES TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas bouger les taux déjà en place à savoir :

- Taxe foncière (bâti) 33.46 %
- Taxe foncière (non bâti) 37.18 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE de ne pas changer les taux.

06 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chap.	désignation	prévision
011	Charges à caractère général	101 400,00 €
012	Charges de personnel	55 700,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	126 167,00 €
66	charges financières	520,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 505,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		285 292,00 €
22	Dépenses imprévues	21 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 948,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		24 948,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES ET ORDRES		310 240,00 €
023	Virement à la section d'investissement	351 429,66 €
TOTAL GENERAL		661 669,66 €

Recettes		
Chap.	désignation	prévision
70	Produits des services, domaine et vente diverses	11 688,00 €
73	Impôts et taxes	244 024,00 €
74	Dotations, subventions et participations	63 223,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 800,00 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		328 735,00 €
002	Excédent de fonctionnement reportés	332 934,66 €
TOTAL GENERAL		661 669,66 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chap.	Désignation	Prévision
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	24 000,00 €
23	Immobilisations en cours	310 026,66 €
26	Participations et créances rattachées à des partic.	
16	Emprunts et dettes assimilés	36 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		390 026,66 €
20	Dépenses imprévues	20 751,00 €
041	Opérations d'ordres patrimoniales	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRES		20 751,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES + ORDRES		410 777,66 €
D001	Report du déficit d'investissement	156 893,43 €
TOTAL GENERAL		567 671,09 €

Recettes		
Chap.	Désignation	Prévision
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 400,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	30 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		55 400,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 948,00 €
041	Opérations d'ordre patrimoniale	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	351 429,66 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES		355 377,66 €
TOTAL DES RECETTES REELLES + D'ORDRES		410 777,66 €
1068	Excédent d'investissement reporté	156 893,43 €
TOTAL DES RECETTES		567 671,09 €

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (1 ABSTENTION [M. ROUCHON] - 12 POUR) le
Conseil Municipal
APPROUVE le budget primitif tel que présenté ci-dessus. Budget voté au chapitre.

AFFAIRES DIVERSES

- ✚ **Proposition nouvel emprunt** : Monsieur DINÉE, soumet au Conseil Municipal l'idée d'effectuer un emprunt pour les travaux du CD 90. Aux vues des taux qui commencent à remonter et du fait que deux emprunts se terminent cette année, il serait judicieux d'effectuer des demandes auprès de plusieurs banques.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des demandes auprès de différentes banques.
- ✚ **Vide grenier** : Un vide grenier sera organisé cette année sur Aingeray, courant septembre.
- ✚ **Lavage véhicule** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a observé à plusieurs reprises un administré qui lavait sa voiture pleine de boue sur le bord du trottoir et que cela bouchait les égouts. En cas de récidive, une amende sera appliquée.

La séance est levée à 19h40

Fait à Aingeray, le 07/04/2022

Le Maire de ANGERAY
André FONTAINE

